



Autorisation environnementale et études
d'impact : grands aménagements et
installations classées

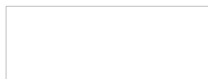
Inter (14h)

Code ENV15

Les + de cette formation

Partage du retour d'expérience de l'autorité environnementale sur les bonnes pratiques et la qualité des dossiers attendue des projets et des études d'impact.

Intervention d'un bureau d'études sur ses différentes expériences, notamment dans la définition et la mise en œuvre de mesures E.R.C., complétant et illustrant les exigences du processus de l'étude d'impact.



Tarif : 1360 € HT - Déjeuner inclus

Durée : 14h

Pour qui ?

Professionnels de l'environnement chargés de la gestion de sites industriels, de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Industriels, Bureaux d'études, maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre. Ingénieurs, personnels des administrations et des collectivités territoriales.

La Mission HANDICAP du BRGM est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Nous contacter handicap@brgm.fr.

Pré requis

Connaissances générales du cadre réglementaire et administratif recommandées.

Objectifs de formation

- Décrire le processus de l'évaluation environnementale et en définir le cadre et le contenu des dossiers d'étude d'impact.
- Identifier les bases réglementaires de la méthodologie des études d'impact et l'articulation avec les autres procédures.
- Lister les points de vigilance liés à la qualité des études et à la mise en œuvre de la séquence « Evitement, Réduction et Compensation (ERC) » des impacts d'un projet.

Programme détaillé

Introduction à l'évaluation environnementale

Cadre français et européen de l'évaluation environnementale

- Principes et objectifs : portée de l'évaluation environnementale.
- Directives européennes et droit français.
- Les acteurs : qui fait quoi ?

Etude d'impact : la procédure d'évaluation environnementale

- Champ d'application.
- Etapes successives de la procédure de l'évaluation environnementale du projet jusqu'à son autorisation de réalisation.
- Focus sur l'enquête publique.
- Articulation entre les procédures : ICPE/IOTA/Espèces protégées/Défrichement.

Doctrine ERC et ses lignes directrices

- Contexte réglementaire.
- Champs d'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC).
- Mise en œuvre des mesures ERC en phases chantier et exploitation.

Elaboration d'une étude d'impact

- Démarche et contenu du dossier.
- Cas d'études.

Les retours d'expérience d'un Bureau d'Etude : de la conduite de projet aux réalités de terrain

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de mise en application sur des études de cas.

Echanges et retours d'expérience



Mesure de la progression des acquis tout au long de la formation, à travers des études de cas.

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Responsable pédagogique

Daniel MATON, ingénieur expert au BRGM et chargé de mission auprès du ministère de l'Environnement.

Prochaine(s) session(s)

Du 16 au 17 septembre 2025 - Orléans, 3 avenue Claude Guillemin